

ACTE DE NOMINATION DE GERANT

SCI A2C IMMO

Société civile immobilière

au capital de 1000 euros

Siège social :

2 La Haye 35140 Saint-Hilaire-des-Landes

EN COURS DE CONSTITUTION

Les soussignés :

Associé personne physique

M. Anthony Marc Alain CHAMBONNET

demeurant au 2 La Haye 35140 Saint Hilaire des Landes

né le 02/07/1990 à Les Lilas (93)

de nationalité française

Associé personne physique

Mme Aurélie Lucienne Paulette CHAMBONNET née NAVET

demeurant au 2 La Haye 35140 Saint Hilaire des Landes

née le 10/08/1984 à Pontoise (95)

de nationalité française

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société A2C IMMO pour désigner d'un commun accord les premiers gérants de la société, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - Nomination des gérants

Les soussignés nomment en qualité de gérants de la société :

M. Anthony CHAMBONNET demeurant à Saint-Hilaire-des-Landes pour une durée indéterminée

Et

Mme Aurélie CHAMBONNET demeurant à Saint-Hilaire-des-Landes pour une durée indéterminée

AC

AN

Les gérants nommés sont associés et n'entreront effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

Ils déclarent accepter les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées.

Ils affirment n'exercer aucune autre fonction, et n'être frappés d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'(les) empêcher d'exercer ce mandat.

II - Pouvoir des gérants

Les gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'Article 14 des statuts.

III - Rémunération des gérants

Les gérants ne percevront aucune rémunération pour l'exercice de leurs fonctions. Ils auront droit au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à St Hilaire des landes
Le 14/01/26
En 3 exemplaires

Signature des associés et gérants précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de gérant"

Lu et approuvé

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



*lu et approuvé bon pour acceptation des
fonctions de gérant*

